Ordonnance souveraine n° 3.763 du 25 avril 2012 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et le Groenland relatif aux renseignements en matière fiscale signé à Paris le 23 juin 2010

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	25 avril 2012
Publication	Journal de Monaco du 18 mai 2012[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Fiscalité et douanes ; Fiscal - Général

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/04-25-3.763@2012.05.19

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010 relative à la coopération internationale en matière fiscale ;

Article 1er

L'Accord entre la Principauté de Monaco et le Groenland relatif aux renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 23 juin 2010, a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 13 avril 2012, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Article 2

Les dispositions de Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010, susvisée, sont applicables.

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 mai 2012
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8069